

## REPertoire DES POSTES

### SOMMAIRE

	Pages
Postes de direction d'école	1
Classes et emplois spécialisés	2
Classe et emplois spécialisés : Maîtres E, G - maison d'arrêt /rééducation	3
ULIS	4
Enseignant référent scolarité	4
Conseillers Pédagogiques et Maîtres Formateurs	5
Poste bilingue Français – Occitan	6
Poste d'enseignant auprès des enfants du voyage et enfants allophones	7
Poste de titulaire remplaçant	8
Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN)	9
Animateur SCIENCES	11
Enseignant mis à disposition de la MDPH	13
Coordonnateur REP	15
Conseiller Technique Départemental numérique auprès de l'IA-DASEN	17
Poste dispositif « immersion linguistique » anglais	18
Enseignant en UPE2A	20
Enseignant Référent Scolarité	23

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

0

Mouvement départemental 2018

REPertoire DES POSTES

<b>POSTES DE DIRECTION D'ECOLE</b>	
<b><u>ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE 2 CLASSES ET PLUS</u></b>	
	<u>NOMINATION</u>
<p>Conditions à remplir pour obtenir un poste de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✗ assurer actuellement la fonction de directeur, ou être inscrit sur la liste d'aptitude de l'année en cours. L'attribution des postes se fait au barème.</li> </ul> <p>Une priorité est donnée à l'enseignant chargé d'assurer l'intérim de direction à titre provisoire l'année précédente, sur le poste de direction de l'école dans laquelle il exerce, à condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ d'avoir un avis favorable de l'I. E. N.</li> <li>✓ d'être inscrit sur la liste d'aptitude de l'année en cours</li> <li>✓ que le poste soit paru vacant dès le 1<sup>er</sup> mouvement 2018 et n'ait pas été pourvu par un titulaire de la liste d'aptitude</li> <li>✓ de le demander dans les 3 premiers vœux.</li> </ul> <p>Les postes de direction peuvent être demandés par les enseignants remplissant les conditions d'accès à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école mais non inscrits. Dans ce cas, ils seront affectés à Titre Provisoire sur l'emploi de directeur et s'engagent à assurer l'intérim de direction de l'école.</p> <p>Toutefois, les fonctions de directeur sont incompatibles avec l'exercice à temps partiel, sauf temps partiel annualisé (Cf. circulaire temps partiel du 2018).</p>	<p>TPD</p> <p>TPD</p> <p>PRO</p>

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### CLASSE ET EMPLOIS SPECIALISES

Les emplois d'enseignants spécialisés sont ouverts aux enseignants titulaires d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, **CAPPEI**).

Cependant, des enseignants, déjà nommés à titre définitif, peuvent demander une affectation sur un poste ASH. **Dans ce cas, ils doivent se faire connaître auprès du service DRH-Gestion collective.** Cette affectation ne sera prononcée qu'à titre provisoire, une fois non renouvelable, **l'enseignant gardant le bénéfice de son affectation à titre définitif.** A l'issue de cette année l'enseignant qui souhaite rester sur un poste ASH participe au mouvement et perd son affectation à titre définitif.

**Obligation de service** : les enseignants spécialisés sont tenus d'exercer pendant 3 ans au moins sur un poste relevant de l'ASH.

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

2

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

<b>CLASSE ET EMPLOIS SPECIALISES (suite)</b> <b>Maître E (RGA)</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1 – CAPSAIS ou CAPA SH ou CAEI ou CAPPEI		TPD
2 – sans qualification		PRO
<b>Classes spécialisées en Maison d'arrêt</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1 – CAPSAIS ou CAPA SH ou CAPPEI	Recrutement sur dossier	TPD
2 – sans qualification	Entretien devant commission départementale	PRO
<b>Maître G (MGR)</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
CAPSAIS ou CAPA SH ou CAEI ou CAPPEI		TPD

**Le tableau d'équivalence CAEI/CAPA-SH reste valable.**

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

<b>CLASSE ET EMPLOIS SPECIALISES (suite)</b>		
<b>ULIS Ecole</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1 - CAPSAIS ou CAPA SH ou CAPPEI		TPD
2 – sans qualification		PRO
<b>ULIS 2<sup>nd</sup> degré</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1 - CAPSAIS ou CAPA SH ou CAPPEI	Recrutement sur dossier	TPD
2 – sans qualification	Entretien devant commission départementale	PRO
<b>Enseignant Référent Scolarité</b>		
<p>Les candidats devront être titulaires soit du CAEI soit du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI. L'Enseignant Référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec la famille de l'élève handicapé. Il réunit l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves dont il est référent et favorise la continuité, la mise en oeuvre et l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) en lien avec la MDPH.</p>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1 – CAPSAIS ou CAPA SH toutes options ou CAEI ou CAPPEI	Recrutement sur dossier	TPD
2 – sans qualification	Entretien devant commission départementale	<b>PRO</b>

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

<b>CLASSE ET EMPLOIS SPECIALISES (suite)</b>		
<b>Conseillers Pédagogiques départementaux ou de circonscription</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
<b>Conseiller pédagogique sans spécialité</b>		
1 – CAFIPEMF toutes spécialités	Recrutement sur dossier	TPD
2- sans titre	Entretien devant commission départementale	PRO
<b>Conseiller pédagogique ASH</b>		
1 - CAFIPEMF toutes spécialités et CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI	Recrutement sur dossier	TPD
2 - sans titre	Entretien devant commission départementale	PRO
<b>Conseiller pédagogique EPS, Arts visuels, Musique, Langues et Culture Régionales, Langues Vivantes Etrangères</b>		
1 – CAFIPEMF de la spécialité	Recrutement sur dossier	TPD
2 – sans titre	Entretien devant commission départementale	PRO
<b>Maîtres formateurs</b>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1 – CAFIPEMF		TPD
2 – sans qualification	Entretien devant commission départementale après appel à candidatures 2 <sup>nd</sup> mouvement	PRO

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

<b>CLASSE ET EMPLOIS SPECIALISES (suite)</b>		
<b>Poste bilingue Français - Occitan</b>		
<p>L'affectation sur un poste d'occitan dans les écoles de RABASTENS de BIGORRE, SARRANCOLIN, maternelle et élémentaire LUZ ST SAUVEUR, maternelle Henri Duparc à TARBES, élémentaire Jean Moulin à TARBES, maternelle et élémentaire JUILLAN et maternelle Jean Bousquet Séméac dispensant un enseignement bilingue nécessite un agrément de niveau 2 ou l'option occitan du Concours de Recrutement des PE. Par ailleurs, tout enseignant postulant pour ces écoles doit s'engager à s'insérer dans le projet d'école, y compris l'échange de service si nécessaire.</p>		
<b>PRIORITE</b>		<b>NOMINATION</b>
1- Titulaire du concours de P.E. Langue régionale « Occitan »		TPD
2 – Habilitation définitive		TPD
3 – Habilitation provisoire		PRO
4 – sans spécialité		PRO

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

Mouvement départemental 2018

REPertoire DES POSTES

<b>CLASSE ET EMPLOIS SPECIALISES (suite)</b>
<b>ENSEIGNANT AUPRES DES ENFANTS DU VOYAGE</b>
<p>Postes itinérants. L'enseignant affecté sur ce type de poste prend en charge régulièrement 1 à 2 fois par semaine des groupes d'enfants du voyage scolarisés au cycle II ou au cycle III dans les écoles de Tarbes et du Grand Tarbes qui présentent des difficultés significatives dans le cadre de la maîtrise de la langue.</p>
<b>ENSEIGNANT AUPRES DES ENFANTS ALLOPHONES (UPE2A) (IEEL)</b>
<p>Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires des diplômes de l'enseignement du français en langue étrangère (FLE), français langue seconde (FLS) ou de la certification correspondante. Ils bénéficient d'une priorité d'affectation.</p>

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.



Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

## FONCTIONS DE TITULAIRE REMPLAÇANT

### POUR MEMOIRE

La brigade départementale de remplacement est composée de titulaires remplaçants chargés du remplacement :

- des absences pour participer aux séances des organismes consultatifs,
- des congés pour maladie et accidents de service,
- des stages de courte durée,
- des congés de paternité,
- des congés formation professionnelle,
- des congés de maternité ou d'adoption,
- des congés de longue maladie.

Ces personnels ont vocation à remplacer des enseignants absents pour différents motifs et des durées variables **sur l'ensemble du département et quelle que soit la nature de l'établissement scolaire (écoles, établissement spécialisé, SEGPA, ULIS etc...)**. En aucun cas ils ne peuvent prétendre choisir l'école, le niveau ou la nature de la classe sur laquelle ils auront à intervenir.

Ces personnels sont rattachés à une école au sein d'une circonscription. Leur résidence administrative correspond à cette école de rattachement.

Dans le cas où ils n'auraient pas à assurer de remplacement pour une période déterminée, ils seront chargés de l'aide pédagogique à l'équipe enseignante de l'école à laquelle ils sont rattachés.

**La fonction de remplacement est incompatible dans l'intérêt du service avec un emploi à temps partiel.**

Sous certaines conditions, les titulaires remplaçants peuvent toutefois bénéficier d'un temps partiel annualisé.

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

8

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

## Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN)

**CONTEXTE** : Les missions des ERUN (ex animateurs TICE) s'insèrent dans les objectifs du plan départemental d'actions pour le numérique à l'école.

**STATUT** : l'ERUN est un enseignant du 1<sup>er</sup> degré déchargé de tout ou partie de son service. Nommé par le directeur académique, dont il reçoit une lettre de mission. Il est membre de l'équipe de circonscription et présente les compétences techniques, pédagogiques, administratives et relationnelles requises pour cette mission. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L'ERUN travaille sous l'autorité pédagogique et administrative de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de sa circonscription. Il participe également aux travaux du groupe départemental TICE piloté par l'IEN en charge du numérique auprès du directeur académique. A ce titre, il participe aux réunions départementales de coordination, aux réunions académiques et s'engage dans les projets départementaux. Des missions académiques ou nationales pourront lui être confiées sous l'autorité du directeur académique en coordination avec l'IEN en charge du numérique.

**MISSIONS** :

### 1) FORMATION :

- dans les écoles : par une participation à la réflexion sur les enjeux des TICE et leur intégration dans les enseignements/apprentissages, en tant qu'outil de formation, outil d'enseignement, outil d'apprentissage et leur articulation avec la pratique de classe dans une approche transdisciplinaire.
  - interventions dans les écoles et encadrement de projets particuliers, en équipes d'écoles, en groupes de travail ;
  - développement, suivi et aide des réseaux d'écoles (pratiques collaboratives...)
  - impulsion et accompagnement des projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE, mise en œuvre du référentiel des compétences numériques.
  - formation des enseignants et des directeurs aux outils de communication et de suivi des élèves (ONDE, évaluations nationales)
  - formation des enseignants sur des logiciels de traitement de l'information (installation de logiciels, diagnostic panne et aide à la maintenance)
- dans la circonscription : organisation et encadrement de formations prévues dans le plan de formation de la circonscription.
  - animations pédagogiques de circonscription (hors temps scolaire)
  - stages inscrits au plan départemental de formation
- dans le département : organisation et encadrement de formations prévues au plan départemental de formation
  - stages de formation sur des actions du département (écoles numériques rurales, ONDE, formation de directeurs...)
  - stages de formation prévus en partenariat avec l'ESPE sur la formation initiale ou continue.

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

9

## Mouvement départemental 2018

### REPERTOIRE DES POSTES

#### 2) CONSEIL PRODUCTION IMPULSION

Dans les écoles : apporter des ressources sur les technologies de l'information et de la communication, sur leur mise en œuvre et les types d'organisation qu'elles induisent, sur le choix des équipements en logiciel, matériel de ressources numériques, dans un souci de responsabilisation des acteurs. Aide et conseil sur les aspects juridiques et déontologiques.

Dans la circonscription :

- participer à la mise en place et au suivi des évaluations (formation des enseignants, recueil centralisé des résultats, production d'adaptation pour l'exploitation par L'IEN)
- permettre un fonctionnement numérique efficace de la circonscription (formation aux nouvelles technologies de l'équipe, impulsion de projets, gestion numérique des animations pédagogiques, adaptations bureautiques destinées à permettre un fonctionnement rationnel et sécurisé, maintenance, suivi et enrichissement du site de circonscription...).
- identifier les besoins en équipement, en information et en formation des écoles et de l'équipe de circonscription.

En partenariat avec les élus : suivre des projets d'équipements en cohérence avec le second degré, ENR (écoles numériques rurales) et ENT (environnement numérique de travail).

Avec l'équipe départementale :

- aider au repérage d'innovations, réaliser une veille technologique et pédagogique, contribuer à l'évaluation et à la régulation du projet d'actions département TICE
- participer à des projets d'information et de conseil au niveau départemental (salon départemental de l'éducation, présentation d'usages numériques...).

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

## ANIMATEUR SCIENCES

Textes de référence :

→ Circulaire n° 2011-038 du 4 mars 2011 : une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'école

→ Arrêté du 9 juin 2008 : programmes d'enseignement pour l'école primaire

### Statut

L'animateur sciences du département est un enseignant du premier degré déchargé de son service. Il est nommé par le directeur académique des services de l'Education nationale, ses missions sont coordonnées par l'inspecteur de l'Education nationale (IEN) chargé des sciences.

Ses missions s'inscrivent dans le cadre des textes officiels cités ci-dessus et dans le cadre des objectifs académiques et départementaux. L'enseignant est installé dans les locaux de l'IUT – département GEA- bureau 4004- 1 rue Lautréamont à Tarbes.

### **1. Formation**

- Conception et mise en place de stages inscrits dans le plan de formation continue du département
- Mise en œuvre d'animations pédagogiques dans chaque circonscription du département
- Développement du lien avec la maison pour la science installée à Toulouse
- Participation à la conception de modules de formation DGESCO
- Contribution aux travaux du groupe académique PRESTE

### **2. Animation**

- Tenue d'un atelier lors de la fête de la science
- Prêt de matériel (malles sciences, ouvrages), tenue des retours après prêt, inventaire des ressources

### **3. Accompagnement**

- Suivi de projets d'enseignement scientifique dans les écoles qui en effectuent la demande
- Suivi des projets spécifiques tels que : « un ballon pour l'école », E.D.D. avec la communauté de communes du Grand Tarbes.
- Suivi du dispositif A.S.T.E.P. : appariement classe/étudiant, présentation du fonctionnement attendu, recherche d'écoles supérieures susceptibles d'adhérer au dispositif.

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

11

## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### 4. Partenariat et communication

- Entretien des relations établies et des actions menées avec le G.A.P.P.I.C. (groupe d'accompagnement pédagogique du Pic du Midi de Bigorre), l'association Sciences en Bigorre, le C.N.E.S. (centre national d'études spatiales), la Main à la Pâte, le C.P.I.E. (centre permanent d'initiative à l'environnement, les Petits débrouillards).
- Rédaction et diffusion de la lettre d'information des sciences
- Entretien du site hébergé par le site de la direction académique des Hautes Pyrénées :  
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/sciences65/JOOMLA/>

L'animateur sciences peut être amené à représenter l'I.E.N. chargé des sciences pour le département dans les réunions académiques lorsque cela est nécessaire.

Au regard de ces missions, un bilan d'activités est remis en fin d'année scolaire à l'I.E.N. chargé des sciences pour le département, les indicateurs relevés sont : le nombre et la diversité de classes accompagnées, le nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation en sciences

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

## ENSEIGNANT MIS A DISPOSITION MDPH

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n° 1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés auprès de la MDPH.

Les modalités de concours aux missions de la MDPH sont fixées par la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la MDPH.

### MISSIONS

L'enseignant mis à disposition de la MDPH fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

#### A ce titre, il a pour mission de :

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles - ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés,
- Participer à l'instruction des dossiers à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie (CDA), particulièrement sur le volet projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de Compensation du handicap (PCH),
- Suivre les dossiers après passage en CDA (contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de service...) particulièrement pour les questions relatives au PPS,
- Effectuer les liaisons et les articulations avec les enseignants référents, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissements spécialisés,
- Contribuer à l'information et à la formation auprès des personnels de l'Education Nationale et auprès des personnels des organismes partenaires des missions de la MDPH,
- Exercer d'autres missions confiées par le directeur de la MDPH ou du coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet PPS du plan de compensation du handicap.

### CONDITIONS D'EXERCICE

- Affectation à titre définitif **après recrutement sur dossier.**
- Exercice des fonctions à temps plein au sein de la MDPH, sous l'autorité hiérarchique de directeur académique et l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH,
- Est en étroite relation avec les familles, les écoles, les établissements scolaires, les établissements spécialisés, l'IEN-ASH, l'ensemble des personnels de la MDPH, les services spécialisés partenaires
- De l'action auprès des personnes handicapées.

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

13

## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### **PROFIL ET COMPETENCES ATTENDUES :**

#### **Savoirs :**

- Titulaire du **CAPPEI**, du CAPA-SH ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent
- Connaissance de la réglementation liée à la scolarité et aux différentes prestations enfants
- Connaissance des secteurs sanitaires et médico-sociaux, des dispositifs de scolarité
- Connaissance du travail en réseau
- Maîtrise de l'outil informatique et des techniques de bureautique

#### **Savoir être :**

- Savoir gérer une charge de travail importante
- Etre organisé
- Savoir analyser et synthétiser
- Savoir établir des modalités de travail et adapter son activité au contexte
- Capacité à l'innovation
- Connaissance des techniques de management
- Animation de réunion

#### **Savoir-faire :**

- Savoir écouter, observer et faire preuve de capacité de distanciation
- Sens du travail en équipe
- Faculté d'adaptation
- Discrétion et respect professionnel.

## Coordonnateur Réseau d'Education Prioritaire

Promouvoir la réussite de tous les élèves, particulièrement ceux dont l'école et l'établissement sont situés dans un environnement culturel, social et économique défavorisé, tel est le sens premier du dispositif de l'éducation prioritaire. L'instrument en est un réseau d'établissements et d'acteurs permettant de mutualiser les ressources pédagogiques et éducatives, les moyens humains et matériels.

### I) Les missions

Le coordonnateur assiste les responsables (Principal du collège et IEN en charge du dossier éducation prioritaire). Il assure l'animation interne dont l'initiative revient aux responsables et fait vivre le contrat de réussite au sein des écoles et de l'établissement. Il est « porteur » des objectifs du contrat de réussite dans l'ensemble de son action.

A ce titre :

✓ **Il aide à la réalisation et au suivi du contrat de réussite dont le pilotage revient aux responsables.**

Contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation régulatrice du contrat de réussite et de ses différentes actions

- Participe à la mise en place des diverses évaluations nationales et aux comptes-rendus de leurs résultats, à leurs analyses dans les conseils de cycle et au collège
- Gère « la mémoire » du réseau (documentations, archives, informations diverses, ...) et le coordonnateur rend disponible à tous (membres du réseau), après accord des responsables
- Participe à la mise en œuvre des outils d'évaluation et à l'actualisation des indicateurs de suivi (il tient à jour avec les responsables les tableaux de bord)
- Participe au groupe de pilotage avec les responsables
- Met en cohérence des divers calendriers
- Aide à la recherche de financements pour les actions
- Contribue à l'affectation et éventuellement à la gestion des crédits alloués.

✓ **Il participe à la mise en œuvre du contrat de réussite**

Au sein des établissements :

- Aide et participe activement à la vie des écoles et de l'établissement pour mettre en œuvre les actions transversales, les projets spécifiques du contrat de réussite en cohérence avec les projets d'écoles et le projet d'établissement
- Participe de manière active à toutes les instances du réseau et, à titre consultatif, aux différents conseils des écoles et du collège
- Initie et anime les actions de liaison inter cycle et inter degré (plus particulièrement de la liaison CM2/6<sup>ème</sup>) avec les écoles du réseau et les écoles hors réseau rattachées au secteur de collège dans le cadre de la liaison réseau/hors réseau
- Met en relation les acteurs par sa connaissance du terrain et des compétences de chacun et participe à la recherche de partenariat
- Aide à la mise en place de l'accompagnement éducatif



## Mouvement départemental 2018

### REPERTOIRE DES POSTES

- Participe aux temps forts du quartier pouvant concerner les enfants et les parents
- Facilite le travail de chacun en étant à l'écoute des équipes, recevant, collectant, transmettant l'information avec authenticité
- Diffuse les outils, documents de travail, des actions, des projets aux divers acteurs des écoles sous couvert du directeur
- Explicite les projets et les actions aux enseignants nouvellement nommés sous couvert du directeur

Au sein des instances de coordination et de pilotage :

- Organise, anime et coordonne, après accord des responsables, les groupes de travail et en réalise les comptes-rendus
- Présente les dossiers REP dans les différentes instances institutionnelles et associatives
- Prépare avec les responsables les réunions du comité de pilotage et peut les co-animer.
- Participe aux divers comités institutionnels avec les responsables pour les dossiers pédagogiques.
- S'implique personnellement dans la mise en réseau des relations entre partenaires (Education nationale, autres services de l'état, collectivités territoriales, contrat d'agglomération, associations, personnels de santé, ...)
- Répond, sous couvert des responsables, aux sollicitations des partenaires.

#### ✓ Il contribue à l'environnement juridique et pédagogique du dispositif

- Connait l'évolution des réglementations, des orientations, de la recherche
- Effectue de la recherche documentaire et diffuse l'information aux acteurs du REP
- Participe au recensement des besoins de formation avec les responsables du REP
- Participe au travail de circonscription pour la mise en cohérence du contrat d'objectifs de la circonscription et du REP

#### II) Bilan d'activités

Le Coordonnateur

- Remet un bilan annuel de fonctionnement du REP à l'IEN et au principal de collège à partir des bilans réalisés au sein de chaque groupe scolaire
- Etablit un compte-rendu annuel de ses activités qui est adressé au Directeur Académique sous le couvert des responsables

#### III) Evaluation des activités

Le contrôle de son activité s'appuie sur l'évaluation conjointe effectuée régulièrement par l'IEN et le Principal de collège.

#### IV) Conditions d'exercice

Afin de mener à bien ses missions, le coordonnateur dispose :

- d'un bureau, d'une ligne de téléphone, d'un équipement informatique connecté à Internet
- d'un budget de fonctionnement (fournitures, photocopies, ...) pris sur les crédits REP
- de l'autorisation de se déplacer avec son véhicule personnel.
- Affectation à titre définitif **après recrutement sur dossier.**
- Le **CAFIPEMF** est souhaitable mais non obligatoire.

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

### Conseiller Technique Départemental numérique auprès de l'Inspecteur d'académie

- Fonctions exercées à plein temps ;
- Déplacements de la résidence administrative vers les inspections du département des Hautes Pyrénées et vers la délégation académique au numérique éducatif (D.A.N.E.) à Toulouse.

#### **Missions :**

- Suivi du déploiement de parcours de formation en tant que gestionnaire M@gistère ; aide à l'adaptation de parcours existants et à la conception de parcours par des équipes de formateurs ; coordination avec le correspondant académique.
- Aide à l'implantation d'environnements numériques de travail, au choix des E.N.T. ; accompagnement pour des usages pédagogiques.
- Impulsion quant à la conception de ressources pédagogiques en lien avec l'utilisation d'équipements numériques (tablettes, classes mobiles ...) ; mise à disposition des ressources locales ou nationales sur les sites dédiés.
- Veille pédagogique liée à l'installation et aux pratiques du numérique éducatif.
- Entretien de liens réguliers avec les I.E.N. en particulier avec l'I.E.N. chargé des T.I.C.E., avec les conseillers pédagogiques, avec le D.A.N.
- Conseils techniques lors des rencontres des I.E.N. avec les collectivités territoriales quant aux achats et à l'entretien d'équipements numériques dans les écoles.

#### **Qualités requises :**

- Connaissances des enjeux actuels du numérique pour l'Education dans le 1<sup>er</sup> degré, des nouvelles modalités de formation des enseignants, de l'ingénierie de formation par le numérique, du domaine juridique lié aux problématiques des usages numériques à l'Ecole.
- Aptitudes à travailler avec des partenaires multiples.
- Capacité à concevoir et animer des dispositifs de formation de formateurs.

Diplômes ou certifications qui seraient un atout pour exercer ces fonctions :

C.A.F.I.P.E.M.F. ou master lié à l'ingénierie de formation et/ou du numérique.

**Affectation à titre définitif après recrutement sur dossier.**

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

17

Mouvement départemental 2018

REPERTOIRE DES POSTES

## Dispositif « immersion linguistique » Anglais

**NATURE DU POSTE :** poste profilé anglais à temps complet, à titre définitif, dans une école engagée à titre expérimental dans un dispositif « immersion linguistique » (école Jules Ferry élémentaire, Bagnères de Bigorre).

**SPECIFICITE DU POSTE :** durant les 24 heures de classe, enseignement en anglais de disciplines de l'école élémentaire, en complément de l'enseignement dispensé en français.

**PROFIL DU POSTE :** professeur des écoles maîtrisant la langue anglaise (niveau B2 du CERCRL au minimum). Membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'ensemble de la vie de l'école.

### COMPETENCES ATTENDUES :

- Maîtriser l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues ;
- Les séjours à l'étranger et les expériences dans le domaine des langues seront valorisés ;
- Être capable d'enseigner d'autres disciplines en anglais dans deux classes par échange de service ;
- Connaître de manière approfondie cette discipline. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques, organiser une progression cohérente du travail, proposer des activités variées ;
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que ceux du cycle précédent et du cycle suivant ;
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires ;
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ;
- Inscrire son intervention dans un cadre collectif : travailler en équipe avec les enseignants de l'école élémentaire, maternelle et le collège (professeurs de 6<sup>ème</sup> et section européenne), les conseillers pédagogiques ;
- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.

18

## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

**MISSIONS :** l'enseignant angliciste en classe d'immersion mettra en œuvre le projet d'expérimentation pédagogique comme défini dans le projet d'école et devra, outre les missions de tout professeur des écoles :

- assurer les enseignements disciplinaires qui lui seront assignés (dont l'EPS (1h hebdomadaire), les arts plastiques & l'éducation musicale (1h30), Questionner le monde - l'espace & le vivant (1h30), langues vivantes (1h30) en anglais).
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais ;
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif, relais essentiel auprès des parents d'élèves ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école par le soutien au partenariat avec une école anglaise correspondante ;
- contribuer aux formations départementales dédiées à l'enseignement des langues...

**Affectation à titre définitif après recrutement sur dossier.**

## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### **Enseignant en UPE2A**

Unité d'Enseignement pour Enfants Allophones Arrivants

#### **DISPOSITIF**

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012) et de la circulaire départementale du 7 septembre 2015.

Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A enseigne auprès d'élèves EANA (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés) du premier degré. Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours.

#### **CADRE GENERAL DE LA FONCTION**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale "scolarisation des EANA".

#### **QUALIFICATIONS REQUISES**

Enseignant du premier degré disposant d'une Certification complémentaire Français Langue Seconde (FLS) ; à défaut, une formation FLS ou Français Langue Étrangère (FLE) est souhaitée.

## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### **MISSIONS**

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation des élèves arrivants allophones par la circulaire 2012-141.
- Évaluer et co-évaluer les connaissances et compétences des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et proposer un premier parcours de scolarisation.
- Prendre en charge les élèves allophones scolarisés en concertation avec les équipes enseignantes et en lien avec les IEN du premier degré. Assurer le suivi de l'élève l'année suivant la prise en charge.
- Intervenir en termes de conseils auprès des enseignants du premier degré recevant les élèves allophones.
- Assurer la liaison avec les familles, les associations et autres organismes référents.
- Assurer l'enseignement de la langue française orale et écrite pour tout élève allophone.
- Travailler avec l'équipe de l'école de référence pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe de référence, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inscription.
- Évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances et de culture.
- Organiser l'inscription des EANA au diplôme de la langue française (DELF).

L'inclusion dans les classes de référence constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

### **CADRE DE FONCTIONNEMENT**

Dans le cadre de l'aide spécifique dédiée aux élèves allophones, les enseignants des UPE2A établiront leur emploi du temps en fonction du nombre d'élèves accueillis. Cet emploi du temps pourra être adapté en fonction des besoins sur le département et des progrès des élèves accueillis (se référer à la circulaire départementale).

## Mouvement départemental 2018

### REPERTOIRE DES POSTES

Les matinées du mercredi seront consacrées aux évaluations des EANA, à leur accompagnement en classe de référence, aux réunions de concertation avec les différents partenaires (enseignants et associations), dans le but d'ajuster au mieux le dispositif de prise en charge en UPE2A.

Les enseignants d'UPE2A ne sont pas tenus de participer aux conseils d'école de toutes les écoles de référence, cependant le directeur de l'école devra présenter leurs missions lors du premier conseil d'école.

Par contre, les enseignants participeront aux conseils de cycle et / ou équipes éducatives pour les élèves qu'ils accueillent. Ces conseils de cycle et / ou ces équipes éducatives s'effectueront sur les 108H (avec déduction des 18h de formation et des 6h de Conseil d'Ecole); les heures d'APC seront également consacrées à ce suivi.

A l'initiative de l'IEN en charge du dossier, des réunions de régulation seront organisées en tant que de besoin durant l'année. De plus, une réunion en début d'année scolaire et une en fin d'année scolaire, à des fins d'échanges d'outils et de pratiques, seront prévues entre les enseignants des UPE2A du département.

## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### ENSEIGNANT REFERENT DE SCOLARITE

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n° 1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est prévu la création d'enseignants référents de scolarité.

#### MISSIONS

L'enseignant référent de scolarité intervient sur un secteur arrêté par l'inspecteur d'académie dans les écoles et établissements publics de ce même secteur. Il dispose d'un bureau.

Il a pour mission de :

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles - ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés,
- Participer à l'instruction des dossiers à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie (CDA), particulièrement sur le volet projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de Compensation du handicap (PCH),
- Suivre les dossiers après passage en CDA (contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de service...) particulièrement pour les questions relatives au PPS,
- Effectuer les liaisons et les articulations avec les partenaires, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissements spécialisés,
- Contribuer à l'information et à la formation auprès des personnels de l'Education Nationale et auprès des personnels des organismes partenaires des missions de la MDPH,
- Exercer d'autres missions confiées par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet PPS du plan de compensation du handicap.

#### CONDITIONS D'EXERCICE

- Affectation à titre définitif après recrutement sur dossier et entretien
- Exercice des fonctions à temps plein, sous l'autorité hiérarchique du directeur académique et l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH,
- Est en étroite relation avec les familles, les écoles, les établissements scolaires, les établissements spécialisés, l'IEN-ASH, l'ensemble des personnels de la MDPH, les services spécialisés partenaires

TPD : Titulaire Poste Définitif

PRO : Provisoire

Remarque : Les personnels sollicitant un poste à « affectation spécifique » peuvent obtenir des renseignements auprès de l'IEN de la circonscription concernée.



## Mouvement départemental 2018

## REPERTOIRE DES POSTES

### PROFIL ET COMPETENCES ATTENDUES :

#### Savoirs :

- Titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent
- Connaissance de la réglementation liée à la scolarité des enfants et adolescents porteurs d'un handicap
- Connaissance des secteurs sanitaires et médico-sociaux, des dispositifs de scolarité
- Connaissance du travail en réseau
- Maîtrise de l'outil informatique et des techniques de bureautique

#### Savoir être :

- Savoir gérer une charge de travail importante avec une disponibilité particulière au regard des horaires spécifiques liés à cette mission
- Etre organisé
- Savoir analyser et synthétiser
- Savoir établir des modalités de travail et adapter son activité au contexte

#### Savoir-faire :

- Savoir écouter, observer et faire preuve de capacité de distanciation
- Sens du travail en équipe
- Faculté d'adaptation
- Discrétion et respect professionnel.